

Réunion

Comité territorial

DRÔME-ARDECHE

LUNDI 11 décembre 2017

14H00-16H30



3 allée des Sorbiers

69500 BRON

Tél. 09 72 26 48 90

servicedirection@atmo-aura.fr

COMPTE-RENDU REUNION

Conformément aux statuts de l'association régionale agréée de surveillance de la qualité de l'air Atmo Auvergne-Rhône-Alpes, il est constitué un Comité territorial sur le territoire de la Drôme-Ardèche. Selon le règlement intérieur de ce Comité territorial, les membres se sont réunis le 11 décembre 2017 dans les locaux de la CCI à L'INEED ROVALTAIN – ALIXAN 26- salle de la Baie d'Halong, pour échanger selon l'ordre du jour constitué des points suivants :

Ordre du jour

1. Approbation du projet de procès-verbal du Comité territorial du 11 septembre 2017
2. Retour sur les événements organisés lors des précédents Comités territoriaux d'Auvergne-Rhône-Alpes
 - *Conférences, débats, visites, expérimentations, ...*
- 3 Bilans des activités 2017 et projets d'actions 2018 sur le territoire
 - *Des besoins sur votre territoire ?*
- 4 Nouvel Arrêté Préfectoral : de l'analyse de nos données jusqu'aux conséquences sur le territoire
- 5 Questions et discussions

Seules les annexes modifiées ou rajoutées par rapport aux documents annexés à l'ordre du jour sont jointes à ce compte-rendu [la liste de présence est portée en annexe, référencée annexe 1]

Mme RIVASI, Présidente du Comité territorial Drôme-Ardèche ouvre la séance par la lecture de l'ordre du jour. Mme PERSICO, vice-présidente, est présente.

M. Steve MICALLEF référent territorial anime la réunion pour Atmo Auvergne-Rhône-Alpes. Il est accompagné de M. Didier CHAPUIS, Directeur territorial.

1 Approbation du projet de procès-verbal du Comité territorial du 11 septembre 2017

Le procès-verbal du Comité territorial de la Drôme-Ardèche du 11 septembre 2017 est approuvé à l'unanimité après une modification demandée par Mme MERCUROL / préciser que l'Ozone est un enjeu majeur en Ardèche

Le PV corrigé est à consulter dans le site internet d'Atmo Auvergne-Rhône-Alpes à l'espace adhérent du Comité territorial Drôme-Ardèche

2 Retour sur les événements organisés lors des précédents Comités territoriaux d'Auvergne-Rhône-Alpes

CT Drôme-Ardèche : Le changement climatique : quel impact sur la qualité de l'air ?

Intervention d'Augustin Colette, chercheur à l'INERIS

CT Sud Isère : Des micro-capteurs pour quoi faire ? Vers une « captothèque » territoriale...

CT Ain Pays de Savoie : CT délocalisé chez un partenaire : le SIDEFAGE à Bellegarde-sur-Valserine
Mme RIVASI souligne l'intérêt du tri des déchets. Sur ce territoire (Genevois français), l'accroissement de la population est tel qu'il rend le tri nécessaire afin de palier à la saturation.

CT Loire Haute-Loire : Carburant alternatif : Quelle efficacité pour améliorer la qualité de l'air ?

CT Auvergne : De l'intérêt de disposer d'un site de mesure en altitude pour comprendre les phénomènes de pollution locaux.

Mme COLLARD s'interroge sur les polluants mesurés en altitude au sommet du Puy de Dôme par l'OPGC -*Observatoire Physique du Globe de Clermont-Ferrand*-. La collaboration entre Atmo Auvergne-Rhône-Alpes et l'OPGC permet effectivement une comparaison de certaines mesures de polluants. De plus, ce laboratoire travaille sur l'analyse des particules (distinction particules primaires et particules secondaires), sur des mesures de gaz à effet de serre, de CO₂, de SF₆ -*Hexafluorure de soufre*, de méthane, de protoxyde d'azote et des mesures météorologiques.

CT AIR ouest de l'Ain, nord-Isère, Rhône : Le suivi environnemental d'un site industriel : quelles actions en faveur de la qualité de l'air et quelles perspectives de surveillance ? Visite de la raffinerie de Feyzin

Les présentations pour chaque réunion des Comités territoriaux sont disponibles sur l'espace adhérent.

Cette présentation soulève la question de la stratégie de surveillance en cas d'incidents industriels et plus généralement la question de financement d'études aussi bien liées à un état zéro initial qu'à l'évaluation d'un incident industriel. Mme RIVASI insiste sur le fait que la politique de « pollueur-payeur » devrait être accentuée sur le territoire. Elle pense qu'il serait dommageable que pour des raisons comptables il ne soit pas possible d'utiliser les compétences d'Atmo Auvergne-Rhône-Alpes

3 Bilans des activités 2017 et projets d'actions 2018 sur le territoire

Steve MICALLEF déroule les 5 axes de travail déclinés en 25 programmes sur l'ensemble de la région dont le CT Drôme-Ardèche. La présentation est consultable sur l'espace adhérent. Les points de discussion sont les suivants :

Pour l'axe A (observer) Atmo Auvergne-Rhône-Alpes a travaillé notamment sur un cadastre global des émissions de pesticides. Mme COLLARD précise que le glyphosate n'est pas compris dans les mesures des 70 pesticides et ne le sera pas dans la prochaine saisine de l'ANSES (*Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail*). Mme COLLARD ne comprend pas que l'Anses, par la pression citoyenne, se pose la question des pesticides mais exclue implicitement la surveillance du glyphosate pour des raisons de coûts. Didier CHAPUIS indique qu'en tant qu'AASQA il faut suivre les indicateurs réglementaires et partagés qui sont, dans ce cas, définis par l'ANSES. Il ajoute également que la part de financement de l'Etat est très basse pour ce programme et que des financements complémentaires seront à trouver lors d'une campagne qui se fera l'année prochaine.

Pour l'axe B (accompagner) ; Etude de l'impact de la limitation de vitesse sur l'A7, (étude de référence au niveau national) financée par l'Etat et l'Agglomération. L'évaluation qualité de l'air est dépendante de l'étude trafic qui doit être menée préalablement. L'étude trafic est prévue début 2018. Cette étude circonstanciée de trafic servira à alimenter l'outil cartographique d'Atmo Auvergne-Rhône-Alpes. Mme RIVASI s'étonne qu'il n'y ait pas encore de résultats alors que la restriction de vitesse a été mise en place depuis juin 2016. M. LEGUYADER (*DDT26*) répond que l'Etat a commandé cette étude trafic récemment. Initialement prévue l'année passée, elle n'a pas pu être lancée faute de crédit. C'est pourquoi l'expérimentation de restriction de vitesse a été reconduite pour un an supplémentaire (15 juin 2016 /2017 prolongée au 15 juin 2018).

Mme RIVASI interroge la DREAL sur le non-respect des valeurs limites européennes pour le dioxyde d'azote à proximité de l'axe A7, et sur la mise en place d'action afin d'éviter le contentieux européen sur notre territoire. M. PERMINGEAT (*DREAL*) répond que la réglementation demande que des actions soient mises en place, mais pas obligatoirement un PPA qui n'est pas toujours le plan le plus approprié. Mme HECKMAN (*DDT26*) ajoute qu'un PPA n'est pas nécessaire à la mise en place de l'abaissement des vitesses. Pour les oxydes d'azote, les premiers éléments de l'expérimentation en cours ont permis d'observer une baisse significative, ce qui permet de miser sur des perspectives d'amélioration. M. LART précise que les déplacements et le trafic sont la problématique prépondérante de ce territoire. M. FRANCOIS (*UFC que choisir*) admet que les intentions politiques sont généreuses (parc relai) mais non mises en application.

Mme HECKMAN informe que le nouveau PDU du territoire n'a pas encore commencé.

Des besoins sur votre territoire ?

M. LEGUYADER souhaite qu'une réflexion soit engagée sur la mise en place de la circulation différenciée et sur la restriction de circulation basée sur les vignettes critères. La demande concerne le périmètre d'application et les classes de véhicules à restreindre. L'appui d'Atmo Auvergne-Rhône-Alpes pour mettre ce dispositif préfectoral en place serait nécessaire. Didier CHAPUIS propose que la DDT26 se rapproche du référent territorial en précisant le cadre de la demande. Ce type de travail d'accompagnement d'un partenaire pour évaluer l'impact d'actions envisagées est réalisé sur d'autres territoires.

4 Nouvel Arrêté Préfectoral : de l'analyse de nos données jusqu'aux conséquences sur le territoire

4

*La présentation PowerPoint est sur le site d'Atmo Auvergne-Rhône-Alpes dans votre espace adhérent
A voir également : une infographie pour une vision globale de la gestion d'un épisode de pollution en 24H00*

<http://www.atmo-auvergnerhonealpes.fr/>

La présentation aux membres s'articule ainsi :

- Qu'est-ce qu'un épisode de pollution ?
- Quel est l'objectif d'un tel dispositif ?
- La réglementation nationale et les arrêtés complémentaires
- Le nouveau dispositif : les grands principes et les principales évolutions
- Les critères d'activations (systèmes de gradations)

Les épisodes de pollution sont des phénomènes complexes ; ils varient en intensité et en espace géographique. Le plus impactant pour la santé relève davantage de l'exposition chronique sur du long terme que de l'exposition ponctuelle aigüe en épisode de pollution.

Une réglementation nationale a été mise en place pour la gestion des épisodes de pollution. Cet Arrêté ministériel a initié un nouvel Arrêté cadre zonal régional pour gérer les d'épisodes de pollution en définissant des bassins d'air. L'Arrêté cadre zonal a ensuite été décliné localement en Arrêté préfectoral par département.

Steve MICALLEF insiste sur l'importance de la prévision. Les niveaux d'alerte seront davantage activés au détriment des niveaux d'information et de recommandation.

Marie HECKMAN demande si la prévision s'adapte aux cas particuliers, comme par exemple les départs en vacances. Steve MICALLEF répond que c'est effectivement pris en compte dans les modèles via la modulation des émissions. De plus, l'expertise du prévisionniste permet un ajustement précis des cartographies. Ce qui permet également d'intégrer les incertitudes météo. Le prévisionniste s'appuie en particulier sur les mesures aux stations fixes en temps réel (100 stations), sur l'étude des cartographies de qualité de l'air, et sur l'historique des jours précédents. La prévision de la concentration en chaque point du territoire permet d'évaluer si les critères d'activation définis dans le dispositif préfectoral sont respectés.

Le dispositif d'alerte impose une réduction de vitesse de moins de 20km/heure sur les axes circulés à 90km/heure et plus. Mme HECKMAN s'interroge sur l'application et la pertinence de la mesure, lorsque la vitesse sera abaissée à 80km/heure (au lieu des 90km/h actuels) sur l'ensemble du réseau sachant que la vitesse optimum pour les véhicules légers est 70km/h). Didier CHAPUIS estime que ce point peut être étudié mais que les impacts dépendent des conditions de circulation sur les territoires (notamment part des PL). Mme GIRAUD pense que cette problématique va se poser sur l'ensemble du territoire et serait à traiter au niveau national.

Pour information, l'Arrêté Drôme est signé et en application.

Pour information interne aux membres : une nouvelle organisation au sein d'Atmo Auvergne-Rhône-Alpes se met en place **un service prévision de risques**, dédié à la gestion des nouvelles procédures de prévisions de l'épisode de pollution.

En cas d'épisode de pollution, la communication à la presse est assurée par le Préfet de département sur la base des informations d'Atmo Auvergne-Rhône-Alpes.

Actualités, questions et discussions

Aucune autre question n'est posée.

La prochaine date de CT est le lundi 19 mars 2018 à 14H00.

5 Suivi de CT :

Les membres du CT souhaiteraient faire remonter les points suivants pour le conseil d'administration :

- La politique de « pollueur-payeur » doit être accentuée sur le territoire
- Dans le cadre de la surveillance des pesticides, l'ANSES a publié une liste de 80 pesticides à surveiller dans l'air ambiant : <https://www.anses.fr/fr/content/recommandations-de-l%E2%80%99anses-pour-la-mise-en-%C5%93uvre-d%E2%80%99une-surveillance-nationale-des-pesticides>

Le glyphosate ne fait pas partie de cette liste. Les membres du CT souhaiteraient que soit organisée une surveillance du glyphosate sur le territoire.

- Les membres du CT tenaient à faire un retour très positif sur les conférences et débats organisés lors des CT « dépayés » de septembre.
- La DDT fait remonter la difficulté de mettre en œuvre la circulation différenciée de par le contexte local (traversée de l'A7) -> Besoin d'un appui logistique et technique.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Madame Michèle RIVASI, Présidente, remercie les membres pour leur présence et leur active participation. La séance est levée à 16H30.

Pour la **La Présidente**

Danielle Persico VP
Michèle RIVASI

Liste de présence

COLLEGES	REPRESENTE PAR	O U	PRESENCE
COLLEGE 1			
ADEME	M. D'ASSIGNY Jérôme	Mme HEBUTERNE	Excuses
ARS Rhône-Alpes	M. Marc MAISONNY	Mme MERCUROL sup. Mme VITRY M. DUCHEN	Mme MERCUROL présente
DDT 26	M. LEGUYADER	Mme HECKMAN	Présents
DREAL – U.T. 26/07	M. GEFFRAYE M. PERMINGEAT*		M. PERMINGEAT présent
DDT 07	M. MATHIEU		
COLLEGE 2			
CONSEIL DEPARTEMENTAL 07	M. C SAUTIERE	Mme Christine MALFOY	
CONSEIL DEPARTEMENTAL 26	Mme BRUNEL-MAILLET	M. OUMEDDOUR Mme POCHELON	Mme POCHELON excusée
CONSEIL DEPARTEMENTAL UT CENTRE	Mme Luisa ALZATE		Excusée
VALENCE ROMANS. SUD RHONE-ALPES	M. BRARD		
VALENCE ROMANS DEPLACEMENTS	M. DUC		
COLLEGE 3			
ASF VINCI Autoroutes	M. SANTUCCI	Mme DESVARREUX	Présente
CCI TERRITORIALE 07	M. POULET	M. Félix MOUNIER	
CHEMVIRON (ex CECA SA groupe ARKEMA)	M. FLEURET		
CIMENTS CALCIA	M. WILLARD Jean-Noël	Mme BOULANGER-LEGRAS	
GERFLOR PROVENCE SNC	M. PERROUX Fabrice		Excusé
GRT GAZ	M. DEBAY		
IVECO FRANCE	M. CONIL		
KERNEOS SA	M. HOTE		
LAFARGE CIMENTS	Mme DESSEIX		
OI MANUFACTURING FRANCE	M. VALLIENNE		
OMNITHERM	M. NGUYEN Luc		Excusé
SCAPA TAPES FRANCE	M. GANDIL		
STORENGY	M. COEFFE		
SYTRAD	Mme CHAZAL		
UNION DES DISTILLERIES DE LA MEDITERRANEE	M. SAUCEDE		
COLLEGE 4			
APPA	Mme CHAPGIER-LABOISSIERE		
FRAPNA 26	M. LART		Présent
GAICRM	M. PENEL		
METEO FRANCE 26/07	Mme CHARPIOT		Présente
MNLE 26/07	M. BRUNEEL		Présent
PERSONNE QUALIFIEE	Mme RIVASI Présidente	Axel MARIN ass.parlemt.	Présents
SERA	Mme COLLARD	Mme Danielle PERSICO Vice-présidente	Présentes
UFC QUE CHOISIR ARDECHE	M. JF TODESCHINI-DEIBER*	M. Hugues MIOLON	Présent

			*Excusé
UFC QUE CHOISIR DRÔME	M. CAYRIER	M. André FRANCOIS	Présents
INVITES			
ATMO AUVERGNE RHÔNE-ALPES	M. Didier CHAPUIS M. Steve MICALLEF		Présents
FONDATION ROVALTAIN	M. Wilfried SANCHEZ		
SCOT DU GRAND ROVALTAIN	M. Olivier BAUDY		
VALENCE-ROMANS-SUD-RA	Mme ROBIN		Présente
VILLE D'ANNONAY	M. JOURDAIN		
VILLE DE BOURG-LES-VALENCE	Mme NGUYEN Marguerite	Mme MOURIER (Maire)*	*Excusée
VILLE DE DIEULEFIT	<i>Non représentée</i>		
VILLE D'ETOILE S/RHONE	M. DUCA	Mme CHAZAL*	* Excusée
VILLE DE MONTELIMAR	Mme AUTAJON	Mme MURAOUR*	* Excusée
VILLE DE PORTES-LES-VALENCE	M. GROUSSON		
VILLE DE ROMANS S/ISERE	Mme ASTIER-ACAMPORA*	Mme FOULHOUX Mme THORAVAL M LABADENS Philippe*	* Excusée *Excusé
Ville de ROUSSILLON	M. DURANTON (MAIRE°)		Excusé
VILLE DE SAINT-BAUZILE	Mme POLLARD-BOULOGNE*	M. ETIENNE Eric	
VILLE DE LA VOULTE S/RHONE	Mme PRANDI		
VILLE DE VALENCE	Mme MATHIEU Valérie Mme GIRAUD Florence		Excusée Présente